Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 022-212200877-20260609-20260285-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de **KERGRIST MOELOU**
Délibération 2026-028

Séance du 09 juin 2026

Nombre de conseillers	
- en exercice	15
- présents	13
- votants	15
- absents	2
- exclus	0

Date de convocation 01/06/2026
Acte rendu exécutoire
Par transmission en Préfecture le 16/06/2026
Et Publication le 16/06/2026

L'an deux mil vingt-six le 9 juin à dix-huit -heures trente

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. QUEMENER Jérémy, maire

Etaient présents : Mesdames et Messieurs QUEMENER Jérémy, LE GOFF Patrick, DIJOUX Ketty, POTELLE Marc, MARY Eliane, MAUFFRAY Pierrick, JEGOU Michel, LAMER Antoine, ANDRE Melinda, LE COGUIEC Yoann, RIOU Annabelle, STEPHAN Koulm, GÉRARD Steven.
Mme DIJOUX Ketty a été nommée secrétaire

Etaient absents : TRUTET Marie a donné procuration à POTELLE Marc, MAUFFRAY Florence a donné procuration à ANDRE Mélinda

2026-028 5.3 Désignation du représentant de la commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Vu le Code Général des Impôts et notamment le IV de l'article 1609 nonies C ;
Vu la délibération n°75.2026 en date du 30 avril 2026 du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Kreiz Breizh portant composition de la CLECT ;
Considérant que dans le cadre du renouvellement des conseils municipaux et communautaires, il est nécessaire de procéder à la désignation des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) pour la mandature à venir ;
Considérant que par une délibération n° 75.2026 en date du 30 avril 2026, le Conseil communautaire a fixé la composition de la CLECT à un représentant titulaire par commune et un représentant suppléant ;
Considérant que le représentant de la commune au sein de la CLECT doit être désigné par le conseil municipal parmi ses membres ;
Monsieur Le Maire propose de désigner Monsieur Jérémy QUEMENER titulaire et de Monsieur Koulm STEPHAN représentant suppléant· la commune au sein de la CLECT.
Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal est invité à délibérer pour :

Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 022-212200877-20260609-20260285-DE

- Représenter la Commune au sein de la CLECT de la Communauté de Communes du Kreiz-Breizh

Monsieur Le Maire propose de désigner M. Jérémy QUEMENER membre titulaire et Koulm STEPHAN membre suppléant de la CLECT

Nom	Prénom	Adresse	Commune
QUEMENER	**Jérémy**	**80 rue Courbe Saint Lubin**	**KERGRIST-MOËLOU**
STEPHAN	**Koulm**	**3630 Parcou Yeod**	**KERGRIST-MOËLOU**

Pour extrait conforme au registre
Secrétaire de séance
DIJOUX Ketty

Pour extrait conforme au registre.
Le Maire
QUEMENER Jérémy